

LES RELATIONS DOMINANTS-DOMINÉS : LE CAS DE L'AZAWAGH AU NIGER.

Alhatt, AGGA

Docteur en Sciences de l'Éducation

Ecole Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni de Niamey

aggalhat2@gmail.com

Résumé

*Cet article est une contribution à la journée du 23 août dite « **journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition** » et pose la problématique de l'égalité entre les hommes. Il a pour objectif de restaurer la dignité de l'être humain en général. En effet, pendant la période de la traite négrière qui a duré près de quatre siècles, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants africains ont été capturés, embarqués sur l'Océan Atlantique, vendus sur des plantations et réduits à l'esclavage pour plusieurs générations. Cette traite esclavagiste est vécue dans notre pays et nous allons l'évoquer dans le sixième groupe arabe de la subdivision nomade de Tahoua et le cas des Touaregs noirs d'Aroua du premier groupe de la même subdivision dans la région de Tahoua pour finir par l'interpellation des autorités nationales et la Commission Nationale de Droits Humains afin d'obtenir réparation du préjudice causé à cette catégorie sociale qui vit actuellement à Aroua. Pour mener à bien ce travail, la recherche documentaire et des entretiens ont été privilégiés car la cible est en majorité analphabète. L'article relate également l'âpre combat mené par l'Association Timidria contre le fléau de la traite et l'esclavage contemporain à la suite de la lutte menée à l'international contre le phénomène par les structures de défense des droits de l'homme.*

Mots clé: *izzawitan, esclavage, Kel-makat, subdivision nomade, Azawagh*

Summary

This article is a contribution to the day of August 23 called "international day for the memory of the slave trade and its abolition" and raises the issue of equality between men. It aims to restore the dignity of human beings in general. Indeed, during the period of the slave trade which lasted nearly four centuries, millions of African men, women and children were captured, embarked on the Atlantic Ocean, sold on plantations and reduced to slavery for several generations. This slave trade is experienced in our country and we are going to evoke it in the sixth Arab group of the nomadic subdivision

of Tahoua and the case of the black Tuaregs of Aroua of the first group of the same subdivision in the region of Tahoua to end with the interpellation of the national authorities and the National Commission of Human Rights in order to obtain compensation for the damage caused to this social category which currently lives in Aroua. To carry out this work, documentary research and interviews were favored because the target is mostly illiterate. The article also recounts the fierce fight led by the Timidria Association against the scourge of the slave trade and contemporary slavery following the fight led internationally against the phenomenon by structures for the defense of human rights. male.

Keywords: izzawitan, slavery, Kel-makat, nomadic subdivision, Azawagh.

Introduction

Le travail concerne deux composantes sociales de l'Azawagh à savoir les Touaregs et les arabes car pratiquants de la traite des personnes et l'esclavage dans l'Azawagh. La traite des personnes et l'esclavage ont profondément marqué l'histoire du monde. Il convient de rappeler qu'en janvier 1975 à Bamako maître Wa Kamissoko porta à la connaissance d'un colloque scientifique deux faits qui ont tiré du sommeil plus d'un chercheur : d'une part, Soumaworo Kanté roi du Sosso, a tenté sans succès de soulever les Malinkés contre la traite esclavagiste pratiquée par les Soninké et les maures ; d'autre part Soundiata Keita après avoir défait le même Soumaworo, à Kirina, en 1235, a fait adopter la Charte de Kurukanfuga, dont une des clauses ne mentionnait pas clairement l'abolition de l'esclavage contrairement au serment des chasseurs qui, lui était catégorique sur l'interdiction de l'esclavage. Dans son article 20, il ressort seulement une obligation pour les maîtres de se comporter humainement à l'endroit des esclaves :

« Ne maltraitez pas les esclaves, accordez-leur un jour de repos par semaine et faites-en sorte qu'ils cessent le travail à des heures raisonnables. On est maître de l'esclave et non du sac qu'il porte. ».

Ces propos démontrent à quel point il y a eu toujours dans le cours de l'histoire des divergences du point de vue de la pratique

de la traite esclavagiste, divergences qui se poursuivent encore de nos jours par rapport à l'éradication pure et simple de cette pratique. Plusieurs écrits ont traité du processus de cette traite et de l'esclavage dont celui plus récent de Catherine Coquery-Vidrovich (2021) qui s'est penché sur l'étude dans les sociétés africaines avant l'islam, avec les débuts de l'islam, avec l'expansion européenne jusque 'aux abolitions en passant par des révoltes contre l'ordre établi par les maîtres pour faire ressortir en réalité qu'il y a des raisons d'intérêts économiques à pratiquer la traite et l'esclavage dans le monde.

Cet article s'inscrivant dans la perspective théorique de l'étude de Catherine Coquery-Vidrovich pose la question de l'égalité entre les hommes et a pour objectif général de restaurer la dignité de l'être humain. Il retrace non seulement la pratique de la traite dans le sixième groupe arabe mais aussi le parcours humiliant d'une communauté touarègue de peau noire victime de la barbarie de la traite esclavagiste, pratiquée au Niger par les esclavagistes Touaregs de peau blanche, précisément ceux de la région de Tahoua appartenant au premier groupe de l'Azawagh, qui la pratiquèrent jusqu'en Arabie Saoudite.

I. Présentation sommaire de l'Azawagh

L'étude de cas que nous traitons concerne l'Azawagh. L'Azawagh est selon Edmond Bernus, cité par André Salifou¹⁰ (1973 : 7) « *tout le pays qui s'étend du Nord des monts de l'Ader jusqu'aux grandes vallées fossiles issues de l'Aïr qui convergent vers le Sud-Ouest avant de se rassembler en prenant la direction méridionale dans le sillon majeur du Dallol Bosso* ».

Dans le cadre de la réorganisation administrative intervenue à partir de 1911 au Niger, l'Azawagh devient la Subdivision Nomade de Tahoua en 1923. En 1957, sur demande des

populations de l'Azawagh, avec à sa tête Bazo Elhorar, chef du 3^e groupe de Tchintabaraden, ont sollicité le rapprochement de l'administration des administrés. Suite à cette requête, une étude approfondie a été menée par l'administration coloniale mettant l'accent sur la présence d'eau dans le nouveau site de la Subdivision Nomade dans l'Azawagh.

Finalement, il s'est avéré nécessaire de transférer le chef-lieu de cette circonscription administrative de Tahoua à Tchintabaraden. Cette subdivision est transformée en circonscription administrative à l'avènement de l'indépendance nationale (cf. loi 61-05 du 31 décembre 1961). Ce même souci de rapprochement des administrés a présidé à la création de l'arrondissement de Tchintabaraden dès 1964 (cf. loi 64-023 du 17 juillet 1964).

L'arrondissement de Tchintabaraden devenu aujourd'hui département (cf. loi 96-06 du 6 février 1996)) est habité par les Touaregs, les Arabes, les Peuls et au Sud par des Haoussas. Le mode de vie de la majorité de la population est le nomadisme qui tend à disparaître progressivement au profit de la sédentarisation.

Sur le plan administratif, le département comprend deux communes, à savoir : la Commune urbaine de Tchintabaraden et la Commune rurale de Kao. Puis intervient l'érection des postes administratifs de Tillia et Tassara en départements par la loi 2011-22 du 8 août 2011.

Dans l'Azawagh, dès 1918, on a assisté à une complète réorganisation administrative des Ouillimendenen en créant des groupements nomades pour prévenir d'éventuels révoltes à l'instar de celle intervenue en 1916-1917. Pour ce faire, l'on procéda à des rattachements des « dépendants » aux suzerains qui n'étaient pas les leurs auparavant. Les six premiers « groupes » sont créés autour de cinq tribus d'Imajiren : Irreulen (1^{er} groupe), Kelnan et Tiggirmat regroupés (3^e groupe), Ikherkherren (4^e groupe) et Tellimidez (5^e groupe). Le deuxième (2^e) groupe est constitué autour de la riche tribu religieuse des Kel Eghlal. Le sixième (6^e) groupe comprend les tribus arabes, installées dans l'Azawagh et liées à la confédération touarègue

Ouillimenden par un accord. Deux nouveaux groupes qui vivent jusque-là sous la dépendance de l'Ettebel voient le jour. Il s'agit du 7^e groupe formé des Igdalen, des Ibarogan et des Ichirifan appartenant au début au 3^e groupe et le 8^e groupe regroupant les Touaregs Attawari rattachés jadis au 2^e groupe. Le 9^e groupe constitué de peuls date quant à lui de 1972.

II. La traite des personnes dans le sixième groupe arabe de la subdivision nomade de Tahoua

Les dissensions au sein du 6^e groupe sont monnaie courante. Elles se traduisent par des règlements de comptes au niveau de l'administration coloniale. Rhalo chef du 6^e groupe décédé en 1933 est remplacé par Sidi Rhali à la tête du groupement. Les frères de Ralo ont opposé une âpre lutte contre le nouveau chef du 6^e groupe Sidi Rhali. Il s'agissait de Bouboucar Ould Ahmed, Hamma Ould Durali, Najim, Hammai, Ibrahim qui cherchent à contrecarrer l'administration de Sidi Rhali.

L'administrateur adjoint Brachet dans son rapport du 30 mars 1938 signalait trois affaires de traites en cours dans le 6^e groupe de l'Azawagh à travers lesquelles transparaissent les règlements de compte par le biais des dénonciations de la pratique de la traite esclavagiste. Ces trois affaires sont les suivantes :

1. Affaire Kouloussou : le chef des arabes Sidi Rhali a réussi à libérer un esclave peul du nom de Kouloussou qui aurait été vendu par Najim (frère de Rhalo ancien chef des arabes). Un mandat d'amener a été lancé contre l'acheteur du Peul, Hassan Ag Sidi Barca de Kidal.

Cette affaire remonte à six ans et s'est déroulée ainsi qu'il suit : elle concernait d'abord Un Bellah nommé Aouragh vendu à Hassan Ag Sidi Barca. M. le Floch, chef de subdivision ayant eu vent de l'affaire convoqua Aouragh. Najim auteur présumé de cette vente prit peur et alla chez l'acheteur Hassan Sidi Ag Barca lui proposer en gage deux chameaux et un fusil et il a pris soin de présenter lui-même le Bellah à Floch pour démentir qu'il ne

l'a pas vendu. Le chef de Subdivision arrêta aussitôt la poursuite faute de témoin. Quelques mois après Najim trouva le Peul Kouloussou qu'il employa comme berger et lui proposa une place sous menace d'ailleurs pour travailler chez Hassan Ag Sidi Barca et ce dernier rendit à Najim ses chameaux et son fusil en compensation du Peul.

En février de la même année Sidi Rhali voulant à tout prix se débarrasser de Najim qu'il accuse de menées sourdes contre lui, réussit à délivrer le Peul et à le présenter à Tahoua au niveau de l'administration coloniale.

À l'interrogatoire d'Aouragh et du Peul Kouloussou, leurs dépositions concordent parfaitement, car tous les deux accusent Najim d'être leur vendeur. Dans ces conditions, l'administrateur Brachet dit qu'il aurait pu délivrer un mandat d'arrêt contre Najim mais comme le Peul et Aouragh ont rencontré Sidi Rhali avant de le voir, il se pourrait qu'ils aient agi suivant sa volonté car il voulait à tout prix perdre Najim. Mais dans le doute, Brachet avance qu'il est préférable d'attendre l'arrestation de Hassan Ag Sidi Barca dont le chef de Subdivision de Kidal se chargeait en ce moment-là.

2. Affaire Tahnaouet : Najim dénonce à son tour Sidi Rhali et déclare qu'il a vendu une jeune captive du nom de Tahnaouet, celle-ci serait de vers Abalarlarh (Cercle d'Agadez). L'enquête suit son cours.

3. Affaire Bassi : Un Bellah des Igdalen, nommé Bassi aurait été vendu à des gens de Menaka il y a quelques années. D'amples renseignements sont recherchés pour poursuivre cette affaire.

Dans un autre rapport en date du 5 mai 1938 l'administrateur adjoint Brachet signale que parmi les trois affaires de traite qu'il signalait dans son rapport du 30 mars 1938, deux n'ont pas encore donné lieu à aucune poursuite ; ce sont les affaires Tahanouet et Bassi. Jusque-là l'enquête n'a pas donné le résultat escompté. Concernant l'affaire Kouloussou, l'enquête a avancé à grands pas car le chef de la Subdivision de Kidal a procédé à

l'arrestation du nommé Hassan Ag Sidi Barca, acheteur du Peul Kouloussou.

Ces quelques exemples de traite esclavagiste ne sont que la face cachée de l'iceberg. Ils sont de nature à constituer des subterfuges pour perdre à jamais les concurrents à la chefferie du 6^e groupe par le biais de l'administration coloniale française qui se disait porteuse de « civilisation » et qui prétextait venir sur le continent pour promouvoir les droits de l'homme.

Passons maintenant à cette expérience douloureuse de la communauté touarègue de peau noire du premier groupe.

III. La traite des personnes dans le premier groupe touareg de la subdivision nomade de Tahoua

Cette partie retrace le parcours humiliant d'une communauté touarègue de peau noire.

3.1. Les motivations du départ en Arabie Saoudite

En 1962 est intervenue en Arabie Saoudite une déclaration officielle de l'illégalité de l'esclavage et autorisant l'affranchissement des esclaves. Elle concerne l'exploitation des fillettes et des adolescentes achetées à l'étranger ou dans les pays voisins pour servir dans les Harems.

La condition de ces fillettes n'a pas évolué malgré le décret signé par le Roi Ibn Seoud en 1936 qui stipulait « *il est interdit d'importer des esclaves en Arabie Saoudite par voie de terre si l'importateur ne produit pas un document délivré par le Gouvernement lui-même qui atteste que la personne importée est bel et bien reconnue comme esclave* » (Attilio Gaudio, 1980 : 49).

Pour notre part, il est clair que le décret n'interdit pas formellement la pratique esclavagiste car la loi saoudienne confère même certains droits à ces êtres humains rabaissés. Ainsi, l'esclave peut « être nourri et habillé et recevoir gratuitement des soins médicaux ».

En outre « *si un esclave se plaint de mauvais traitements, l'autorité compétente pourra citer le maître accusé. Si le maître ne se présente pas aux autorités avant deux mois il paiera une contravention... et il pourra même, en cas de récidive, être condamné à une semaine de prison* » (Attilio Gaudio, 1980 : 49).

Enfin, le maître a le droit de séparer la mère de ses enfants : « *avant d'être vendus, les esclaves devront être examinés par un médecin du département de la santé publique, afin d'obtenir un certificat de bonne santé* » (Attilio Gaudio, 1980 : 49).

Le prix des esclaves varie entre 1000 et 5000 Livres Sterling et la vente publique est strictement interdite à cette époque.

La situation du commerce des êtres humains prospère en Arabie Saoudite a conduit certains religieux à se lancer dans ce trafic odieux. C'est ainsi que les religieux Izzawitan du 1^{er} groupe Irreulen de l'Azawagh ont entrepris la commercialisation de leur main d'œuvre constituée de Noirs. L'Iman de cette communauté, **Mohamed Ibounoulhatab** a concocté un plan pour déporter les Touaregs noirs qui sont sous sa domination en Arabie Saoudite. Certains d'entre eux vivent actuellement dans la localité d'Aroua, près de Tahoua. Il semble que cet événement s'est passé dans les années 1948 et douze années plus tard intervient le rapatriement au Niger de ce qui reste de la communauté, c'est-à-dire en 1960.

Ainsi, une fois rassemblée, **Mohamed Ibounoulhatab** a dit à sa communauté qu'ils vont transhumer vers la Frontière du Nigeria à la recherche du pâturage pour leurs animaux. Ils arrivent à la frontière du Nigeria et pénètrent sans tarder dans le Territoire. Et à Illela Amerawa, première étape dans le territoire du Nigeria, les maîtres qui conduisent la transhumance ont vendu tout leur bétail pour trouver des moyens financiers afin d'acheminer à bon port les Touaregs noirs qui sont avec eux.

De là, ils ont loué des véhicules pour continuer leur voyage en

passant par Kano, Zaria puis traversèrent le Tchad par Fort Lamy pour atteindre les villes de Abéché, Ajinaïna, khartoum au Soudan et arrivent jusqu'à Bourtissoudane pour prendre le train qui les amène au bord de la mer. Ils ont continué leur voyage par le bateau pour atterrir à Djedatta (Djedda) une ville de la Mecque.

3.2. Le séjour en Arabie Saoudite et raisons de rapatriement au Niger

Dans ce territoire, le chef de la mission, **Mohamed Ibounoulhatab** et ses amis ont commencé à dispatcher leurs marchandises humaines dans les villes arabes voisines et ce, de manière stratégique. Cette stratégie consiste à envoyer la personne destinée à la vente chez un arabe pour travailler pour lui et la vente est conclue entre l'arabe et le maître.

Après quelques années à la Mecque, l'Iman **Mohamed Ibounoulhatab** est revenu au Niger pour y passer un séjour de courte durée. Voulant retourner à la Mecque, et ne trouvant pas assez de moyens financiers, il écrit une lettre à ses amis restés là-bas pour procéder à la vente d'une fille dénommée **Tamozal Barouanagi** afin de lui envoyer ensuite l'argent. Ce fut l'événement qui déclencha la révolte des Noirs en Arabie Saoudite.

Le père **Barouanagi Ag Bandag** qui avait rejoint le convoi constate qu'il y a quelques-uns de ses parents qui ont disparu. Il a vigoureusement protesté contre la vente de sa fille et les complices de Mohamed Ibounoulhatab l'ont informé par lettre de la réaction du père. En recevant la lettre, Mohamed a répondu pour donner des instructions à ses camarades pour capturer et attacher le père de la fille en guise de punition et procéder à la vente de toute la marchandise restante c'est-à-dire tous les Touaregs noirs.

Le contenu de la seconde lettre a effrayé les amis de Mohamed car elle demande la vente de tous ceux qui sont restés. Après

concertation, ils ont jeté en bloc cette lettre. Une femme de la famille du père de la fille de passage, ayant eu écho de la conversation, est allée ramasser la lettre. En compagnie de quelques vieillards, ils ont fait lire cette lettre par un marabout mecquois qui leur confirme le message qui y est porté.

C'est alors qu'ils l'ont présentée à un Officier arabe qui a pris soin de la lire avant de contacter l'Ambassadeur de la République du Mali monsieur Abdoulwahab. Ce dernier a saisi à son tour son Président en la personne de Modibo Keita.

Après quoi, un appel pressant a été lancé auprès des autorités de la Mecque de faire parvenir à l'Ambassade du Mali, toutes les personnes de teint noir qui se trouvent dans une ville proche de Djedetta (Djedda). Une fois ces personnes regroupées, l'Ambassadeur du Mali Abdoulwahab et son Président n'ont pas tardé à demander aux autorités de la Mecque de procéder à l'embarquement de tous ces gens vers Gao en République du Mali. Ils étaient environ 45 personnes qui ont fait le retour au Niger. Arrivés à Gao, son Excellence l'Ambassadeur malien Abdoulwahab leur a donné des documents diplomatiques qui leur ont permis de passer par Ouagadougou (Haute-Volta devenue Burkina Faso), Konni avant d'arriver à Tahoua.

3.3. L'arrivée à Tahoua, terroir d'attache et conséquences de cette traite d'esclaves

À Tahoua, ils ont été amenés au Commissariat de Police où ils ont remis les documents que l'Ambassadeur a bien voulu mettre à leur disposition. Le commissaire, après les formalités, les a conduits au bureau du Commandant de Cercle, monsieur Mahaman Gentil qui les a chaleureusement accueillis. Ils ont reçu chacun 7000 francs des mains du Commandant de Cercle, somme représentant une contribution des autorités nationales dans le cadre de leur réinstallation au pays. Puis, il les installe dans deux sites à savoir au Nord de l'actuelle prison civile de Tahoua et à l'Est du quartier Gueben Zogui de Tahoua. Ces rapatriés ont vécu pendant six (6) mois sous la surveillance

stricte de l'administration.

Par la suite Barouanagi Ag Bandag, le chef de file de l'opposition au trafic, refuse de mener cette vie de sédentaire et va dans le Nord de la ville de Tahoua pour mener la vie nomade jusqu'à la fin de ses jours. C'est ainsi que ses partisans quittèrent progressivement la ville de Tahoua pour s'installer d'abord à Koufan Lawya, ensuite à Garin Abdoulahi avant de se fixer définitivement à Aroua à 9 Km au Nord de la ville de Tahoua où vit aujourd'hui en majorité leur descendance. En référence au séjour de cette composante sociale à la Mecque, l'on les a dénommés à leur retour **Kel-makat** c'est-à-dire ceux de la Mecque en Tamachek.

Le séjour en Arabie Saoudite a permis à certains de ces Touaregs noirs, grâce à la bienveillance de certaines bonnes volontés arabes, d'être chauffeur (1), d'étudier le Coran (2), d'être intégrés dans l'armée (1). Mais malheureusement, lors du voyage retour, on déplore la disparition de 7 personnes dont 4 femmes vendues dont on ignore jusqu'à ce jour la destination.

Il est à noter que depuis leur arrivée au Niger, personne d'entre eux ne s'est préoccupé de repartir en Arabie Saoudite. Aujourd'hui, dans leur nouveau site, les Kel Makat pratiquent l'agriculture, l'élevage et acceptent la scolarisation de leurs enfants, car à notre arrivée (16 avril 2016), ils ont manifesté leur mécontentement par rapport aux absences répétées de l'enseignant de leur école (actuellement, ils ont 2 filles au Collège, 1 garçon au Lycée et beaucoup d'abandons sont enregistrés).

Les relations de dépendance ont sournoisement continué à avoir droit de cité avec les descendants du chef du trafic qui visitaient régulièrement les Kel Makat pour les escroquer. Mais depuis l'avènement de l'Association Timidria (Fraternité/Solidarité) qui dénonce vigoureusement les pratiques esclavagistes et discriminatoires, ces relations ont définitivement disparu.

Le responsable du trafic **Mohamed Ibounoulhatab**, une fois à

Tahoua, a fait l'objet d'une interpellation par le tribunal et invoque, sans pudeur, comme raison de la vente de ces êtres humains que ce sont ses esclaves. Le tribunal n'a pas hésité à le condamner. Ainsi a-t-il purgé une peine de 3 mois à la prison civile de Tahoua avant d'être relaxé avec, on ne sait, quelle complicité.

Au vu de ce témoignage, il est important que la Commission Nationale des Droits Humains s'implique pour restaurer la dignité de cette communauté qui vit actuellement à 9 km au Nord de Tahoua. Les autorités de la 7^e République devraient également s'investir pour la vérité de l'Histoire à retrouver les traces des sept (7) personnes dont quatre (4) femmes qui ont disparu lors du rapatriement de cette communauté.

Ces efforts sont d'autant légitimes que des courants de pensée progressistes sont nés à travers le monde pour combattre désormais ces pratiques avilissantes.

IV. La lutte actuelle contre la traite et l'esclavage

Le 8 janvier 1454, le Vatican autorisait l'esclavage et le vol des biens des Noirs africains lors d'une bulle papale. Les conséquences de cet ordre on ne peut plus barbare, sauvage, criminel, inhumain sont entre autres : le massacre des millions d'africains victimes (razziés et assassinés), l'abandon de leur culture pour devenir des chrétiens sous la torture et ce, tout en les défendant de transmettre leur culture à leurs enfants, l'imposition des noms occidentaux pour les couper totalement de leurs racines africaines, etc.

Cette bulle papale a entraîné l'élaboration par la France du Code Noir (en 60 articles) transformé en onze (11) Accords Secrets imposés aux 14 États Africains qu'elle a créés de toute pièce tout en procédant à la balkanisation des grands Royaumes Africains (Royaume du Kongo, du Mali etc.) réduits désormais en esclavage grâce à l'ordre du Vatican.

Le 08 janvier 2022 : les panafricanistes, à travers l'Organisation Panafricaine Espagnole des Droits de l'Homme de la Sixième Région Africaine, condamnent avec véhémence le plus grand crime de toute l'histoire de l'humanité commis par l'institution religieuse, le VATICAN, par la bulle papale du 08 janvier 1454 dans laquelle, le Pape Nicolas V autorisait l'esclavage et le vol des biens des Noirs, et désignent **JOUR DE DEUIL POUR TOUS LES NOIRS DU MONDE, LA JOURNÉE DU 08 JANVIER.**

On assiste à cette occasion à une véritable violation des droits de l'homme par les européens qui prétendaient apporter la civilisation aux pays africains. Comparativement aux européens, il faut rappeler qu'en 1236 les Noirs africains avaient déjà élaboré la première charte de l'humanité, appelée Charte de KURUKANFUGA. Une charte humaine pour une vie harmonieuse entre les hommes tout en préservant la nature. Les quelques articles ci-dessous de la charte de KURUKANFUGA de 1236 sont les preuves de l'importance que l'Africain attache à l'être humain depuis toujours.

«

□ Art. 5 : Chacun a le droit à la vie et à la préservation de son intégrité physique. En

Conséquence, tout acte attentatoire à la vie d'autrui est puni de mort ;

□ Art. 24 : Ne faites jamais du tort aux étrangers ;

□ Art. 14 : N'offensez jamais les femmes, nos mères ;

□ Art. 16 : En plus de leurs occupations quotidiennes, les femmes doivent être associées à tous nos Gouvernements ;

□ Art. 30 : Venons en aides à ceux qui en ont besoin ;

□ Art. 40 : La brousse est notre bien le plus précieux, chacun se doit de la protéger et de la préserver pour le bonheur de tous. »

Au Niger, à la faveur du nouveau contexte de démocratisation, il y a eu la naissance de structures associatives dont l'Association Timidria (Fraternité/solidarité) créée le 15 mai 1991 et reconnue par arrêté N° 159 /MI/ DAPJ du 3 décembre

1991 et regroupe au départ la majorité des Noirs touaregs. Son objectif est de promouvoir les droits de l'homme et de lutter contre l'esclavage dont les séquelles persistantes sont régulièrement dénoncées.

Ainsi, depuis sa création, elle n'a cessé d'œuvrer pour l'éducation et la sensibilisation des classes sociales marginalisées à travers des séminaires, les foras et les tournées foraines de sensibilisation pour promouvoir les droits humains ; toutes choses qui ont permis à cette structure de maîtriser la situation dans les régions et localités où persistent les pratiques esclavagistes au Niger.

Maintes tentatives ont été menées auprès des autorités nigériennes pour réprimer cette pratique abominable, mais ce combat n'a commencé à avoir un début de solution qu'avec la loi modificative de la loi N°61-027 du 15 juillet 1961 portant institution du code pénal adoptée par l'Assemblée Nationale du Niger, votée solidairement par l'opposition et la majorité, en 2003 sous l'instigation, bien entendu, de l'Association Timidria. Lors de sa naissance en 1991, l'Association Timidria s'était fixé entre autres objectifs prioritaires la création des groupements autonomes dans l'Azawagh dirigés par leurs propres représentants pour non seulement l'instauration de la justice mais aussi pour l'égalité et la promotion des droits de l'homme conformément à la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948.

Ce but est atteint en 2023 avec le Décret N°2009-088/PRN/MISP/D du 12 mars 2009 portant création du Groupement Kel Temet de Tchintabaraden et du Groupement Temet d'Abalak. L'intronisation de ces deux chefs est déjà effectuée et à ce jour, ils sont en plein dans l'exercice de leurs fonctions.

Concernant les dénonciations et les libérations des esclaves on peut noter entre autres dans la région de Tahoua et dans l'Azawagh :

- Le cas le plus récent et qui est un exploit de l'Association Timidria concerne Hadizatou Mani Korao plaidé par la Cour Pénale de la CEDEAO et qui a condamné l'État du Niger, pour n'avoir pas œuvré véritablement dans l'émancipation de celle-ci par rapport aux affres de l'esclavage, à verser des dommages et intérêts d'une valeur de 10 millions de francs CFA.
- En 1999, l'Association Timidria a procédé à la dénonciation du « **triangle de la honte** » dans les médias nationaux et internationaux. Il s'agit de ventes déguisées de jeunes filles esclaves par leurs maîtres basés dans les arrondissements de Madaoua, Illela et Konni à des commerçants et autres privilégiés du nord du Nigeria. Ce trafic est assuré par cinq groupements nomades éparpillés sur le territoire de ces trois arrondissements. Une des victimes du « triangle de la honte », la nommée Mariama Oumarou a été présentée au Sommet Mondial de Durban, en Afrique du Sud, du 28 août au 12 septembre 2001 ;
- Du 19 au 21 juin 2002, il y a eu la participation de l'Association Timidria à Genève (Suisse) à la 25e Session des Nations-Unies sur les formes contemporaines de l'esclavage avec la présentation d'une jeune esclave du nom de Zeinabou Ghalas ;
- La libération de 7 otages dont : 1 fille de Targa (Tchintabaraden), 1 fille de Tambaye Jano (Madaoua), 1 fille de Tahoua commune, 2 filles dont une en grossesse à Tassa Takourat (Tchintabaraden) ; 17 victimes dont 3 femmes adultes, 5 hommes adultes, 3 garçons et 6 filles à Abalak (Tahoua) ; 1 fille à Agawane (Tchintabaraden), etc.

En plus de ces efforts, l'Association Timidria, avec ses partenaires, a contribué à la scolarisation dans l'Azawagh avec la création des écoles communautaires. Les écoles Communautaires Timidria de Tchintabaraden ont démarré en

octobre 2007 dans trois villages : Inazgar à 14 km au Nord de Tchintabaraden, Dalloussaye à 18 km et Intatolène à 35 km à l'Est. En octobre 2008, deux écoles ont été créées à Chinghorane à 35 km au Nord et à Tanguézatane à 18 km à l'Est. En 2009 a vu le jour l'école d'Inabadaw à 45 km au Sud-Ouest.

Les écoles communautaires (ECOM) dans les 6 villages du département de Tchintabaraden sont ainsi conçues comme un instrument de Changement social. L'ECOM a donné naissance à un modèle éducatif du même nom « Modèle Ecole Communautaire » (MODECOM) dans le département de Tchintabaraden.

Le MODECOM remplit deux fonctions essentielles :

- « *Permettre l'accès à l'éducation des enfants marginalisés qui ont peu ou pas de chance d'aller à l'école du fait de leur statut social ;*
- *éradiquer, dans les esprits et dans les actes, l'esclavage et les pratiques assimilées chez les communautés d'ascendance esclave* » (Anti Slavery International, Investir dans l'éducation, c'est mettre fin à l'esclavage, P.1).

La scolarisation dans les écoles communautaires s'est ainsi remarquablement améliorée. En janvier 2013, les taux de réussite sont de :

- 81,20 % à Inazgar ;
- 89,30 % à Intatolène ;
- 79,41 % à Dalloussaye ;
- 83 % à Tanguézatane ;
- 82,1 % à Chinghorane ;
- 81,74 % à Inabadaw .

Ces statistiques montrent que le taux de réussite dans les écoles communautaires a connu une avancée significative. L'éducation associée aux actions de sensibilisation, de formation et l'attribution des micros crédits ont contribué à promouvoir le **changement social** tout en garantissant le respect et la promotion des droits fondamentaux de la personne.

Pour poursuivre les études, 12 élèves dont 2 filles issus des écoles communautaires ont accédé au collège pour l'année scolaire 2013-2014 et 40 élèves dont 8 filles qui vont faire leur entrée au collège pour l'année scolaire 2014-2015, soit au total **52** élèves dont **10** filles.

Ceux de l'année 2013-2014 ont rencontré d'énormes difficultés dans les études compte tenu de la distance qui sépare leurs villages du complexe d'enseignement secondaire de Tchintabaraden. Les jeunes filles ont été accueillies dans les familles d'accueil (membres de Timidria de la commune de Tchintabaraden) et les garçons sont à l'internat.

Pourtant en 2014-2015 l'on s'était inquiété de la fréquentation scolaire des élèves admis au Collège avec des familles d'accueil de plus en plus réticentes.

En définitive, l'avenir de ces écoles communautaires est plein de promesse avec la participation de tous les acteurs, chacun dans son domaine de compétence. Aussi, doit-on veiller urgemment, ainsi que l'affirme l'inspecteur de l'enseignement primaire de Tchintabaraden à la construction des classes en matériaux définitifs pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.

Conclusion

Les dissensions criardes dans les communautés nomades arabes sont monnaie courante et les règlements des comptes se font par les dénonciations des uns par les autres auprès de l'administration coloniale dans le sixième (6^e) groupe arabe. Dans le premier (1^{er}) groupe touareg, la marginalisation des Touaregs noirs est on ne peut plus prégnante, en témoigne les faits relatifs à la traite et à l'esclavage relatés dans cet article.

Le phénomène de la traite et de l'esclavage est une réalité un peu partout au Niger et cela a été démontré par la célèbre Association Timidria qui se trouve être le premier instrument de révolte contre l'ordre établi par les esclavagistes au Niger. Les

résultats enregistrés dans la reconnaissance du fait de l'esclavage au Niger, la création et la mise en place de chefferies modernes des communautés marginalisées et la libération de certaines de personnes sous domination esclavagiste ont redonné de l'espoir aux communautés de l'Azawagh nigérien et aux Nigériens victimes de cette pratique de façon générale.

C'est pourquoi, il est important que les dirigeants nigériens à tous les niveaux œuvrent pour la restauration de la dignité de l'être humain afin que les dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 soient une réalité. Il est utile aussi d'évoquer pour l'histoire, que la bulle papale du 08 janvier 1454 du Vatican a constitué un drame humain d'une ampleur historique inégalée en défendant la pratique esclavagiste et en créant les conditions de son émergence. La Journée du 08 janvier de chaque année sera donc déclarée **Jour de Deuil pour toute la Communauté Noire du monde** à partir de l'année 2022.

Le combat contre la traite et l'esclavage a été en Afrique déjà une des préoccupations de la Charte de Kurukanfuga de 1236 qui était déjà un signal fort de la volonté manifeste de restaurer la dignité de l'être humain.

Bibliographie

AGGA, Alhatt, (2001), *Les obstacles de la scolarisation en zone nomade : cas de Tchintabaraden*, mémoire de maîtrise es-sciences de l'éducation, Institut national des sciences de l'éducation, université du Benin-Togo ;

AGGA, Alhatt, (2019), *Histoire de l'éducation au Niger de 1900 à 2013 : Cas de l'Azawagh*, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, ISFRA-IPU, Bamako (Mali) ;

Catherine Coquery-Vidrovich (2021), *les routes de l'esclavage, Histoires des traites africaines VI-XIXe siècle*, Albin Michel ;

CELHTO (Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par la Tradition Orale (Bureau de l'Union Africaine, Niamey) (2008), *La*

Charte de Kurukan Fuga Aux sources d'une pensée politique en Afrique, L'Harmattan ;

R, Renée, (1980), *Femmes d'Islam ou le sexe interdit*, Denoël ;
Association Timidria, *Rapport Séminaire national en zone nomade et semi-nomade dans un contexte démocratique*, 24 au 26 octobre 1994, Tahoua ;

Histoire de Kel-makat, témoignage recueilli par Ibrahim Amayator, secrétaire général Association Timidria Aroua, en date du 24 septembre 1994 ;

GALY, Kadir Abdelkader, (2010), *L'esclavage au Niger; Aspects historiques et juridiques*, Editions Karthala, Paris.

Entretien avec Ikna Issighad à Aroua (Tahoua) le samedi 16 avril 2016 et entretien de groupe ;

1 E22.107 : rapport de tournée effectuée du 18 octobre au 11 novembre 1938 par l'administrateur adjoint Francis Nicolas dans la Subdivision nomade de Tahoua ;

1 E 19.46 : compte rendu de tournée effectuée du 1^{er} au 24 décembre 1936 par Tezoli, chef de la subdivision nomade ayant pour sujets les travaux de piste, l'envoi des chameaux pour les cercles producteurs d'arachide et la politique ;

1 E22.99 : Rapport de tournée effectuée du 05 janvier au 24 mars 1938 par l'administrateur adjoint Brachet, chef de la subdivision nomade de Tahoua ;

1 E23.10 : Rapport de tournée effectuée du 18 avril au 05 mai 1938 par l'administrateur adjoint Brachet ;

1 E29.8 : Rapport de la tournée effectuée du 10 janvier au 07 février 1944 par M. Brouin, Commandant de Cercle par Intérim dans la zone de nomadisation du 6e groupe arabe ayant pour but : - étude de la situation politique et économique du groupe arabe ; trafic clandestin d'armes ; hydraulique, élection des chefs ;

1 E45.27 : Rapport annuel pour l'année 1957 :1 (subdivision centrale) ; 2 (subdivision nomade).